

Sujet : [INTERNET] enquête publique pour permis de construire pour centrale photovoltaïque à Revest St Martin

De : Association Amilure <amilure04@gmail.com>

Date : 24/09/2023 14:18

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Bonjour

Voici la contribution de notre association :

L'association Amilure, comme on peut le voir sur le site <https://amilure.org/>, s'est donné pour mission de veiller à tout nouveau projet d'énergie renouvelable dans le périmètre Montagne de Lure et ses alentours jusqu'au plateau d'Albion.

Notre vigilance permet d'identifier si possible dès l'origine le projet et de communiquer sur sa nature.

Nous nous référons pour nos positions sur les projets photovoltaïques au guide de recommandations à destination des porteurs de projet de parcs photovoltaïques au sol, publié en juin 2018 par les services de l'État de la Direction départementale des territoires des Alpes de Haute-Provence (DDT04).

Celui-ci indique dans le paragraphe 1 de la doctrine départementale d'implantation « *qu'en complément du développement du photovoltaïque sur le bâti, les implantations au sol doivent privilégier les espaces déjà anthropisés comme : des friches industrielles ou militaires, des anciennes carrières ou décharges réhabilitées, des sites pollués, des espaces ouverts en zones industrielles ou artisanales (parkings, délaissées) ...* »

La lecture attentive de l'étude d'impact réalisée par le bureau d'étude ATDx concernant le projet de Revest St Martin, ainsi que celle des avis portés par les différents services consultés, nous amène à regretter que dans ce département tous les efforts d'équipement sur les toitures n'aient pas été suffisamment soutenus pour tenter d'éviter des projets installés dans des espaces où la nature est présente.

Toutefois dans le cas qui est présenté ici par la société Tensol Revest, le site convoité correspond à un cas cité dans la liste du guide de la DDT04 : ancienne carrière.

Les critères sur lesquels nous nous appuyons pour déterminer notre positionnement reposent sur l'analyse des enjeux écologiques et paysagers, mais aussi sur la façon dont le projet est présenté à la population et accepté socialement. Dans le cas présent, nous n'avons pas eu connaissance du rejet par des habitants les plus proches du site.

Nous savons que les bureaux d'études appointés par les opérateurs ne donnent pas toujours le point de vue le plus neutre et objectif dans leurs études.

L'avis du CNPN pose des conditions qui nous paraissent nécessaires pour garantir le suivi du chantier dans le respect des enjeux de réduction et de compensation des impacts, l'attribution du rôle de supervision à un organisme de type conservatoire (par exemple CEN) devrait être retenue par l'opérateur.

L'analyse de la MRAE met en exergue le cumul des projets sur le périmètre de la Montagne de Lure et alentour, c'est un point que nous dénonçons à chaque occasion en rappelant que les zones agricoles, naturelles et forestières n'ont pas vocation à accueillir des centrales photovoltaïques au sol .

Mais en l'occurrence, compte tenu de la dimension annoncée et de la nature du site d'implantation, encadré dans une carrière désaffectée avec très peu de covisibilités et un raccordement assez facile au poste source, nous ne ferons pas grief de son choix au porteur de ce projet.

Sans donner d'accord formel à ce projet tant que toute la capacité d'équipement des toitures et espaces déjà dégradés par l'activité humaine dans le département 04 n'est pas couverte, Amilure acte que si Tensol Revest obtient les autorisations requises, nous ne le combattons pas.

Nous nous opposons aux projets industriels visant la pure spéculation par des opérateurs plus soucieux de leurs profits que d'enjeux écologiques ou patrimoniaux.

Nous ne nous opposons pas à certains projets qui nous paraissent raisonnables car ils présentent des conditions acceptables pour aller vers la transition énergétique exigée par le réchauffement climatique.



Isabelle de Rouville pour le conseil d'administration

Association des Amis de la Montagne de Lure

amilure04@gmail.com

Ancien Moulin du Contadour

04150 REDORTIERS

+33 6 86 70 57 50

<https://www.facebook.com/AmiLure/>

www.amilure.org

amilure.org

— Pièces jointes : —

2023-9-24 contribution Revest St Martin.pdf

30 octets